

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Morais-Chiasson	Numéro de permis 2005755	Date d'inspection Le 29 novembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie La Girouette		Numéro de téléphone (506) 358-1183	
Adresse 4 rue Beaulieu Saint-Isidore NB E8M 1T3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
41(1) L'établissement agréé dans lequel sont fournis des services à des enfants portant la couche est pourvu d'une surface solide : b) couverte d'une enveloppe étanche.	41(1)(b)	02 déc. 2022	28 nov. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Matelas de table à langer est maintenant étanche.			
Commentaires généraux			
Le ratio n'a pas été pris, car la lacune a été corrigée par courriel. La table à langer est maintenant recouverte d'une surface étanche.			

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 novembre 2022

Date

original signé par
Julie Morais-Chiasson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 novembre 2022

Date